

NEGOCIATIONS SALARIALES

Les négociations salariales 2013 se sont clôturées
jeudi 13 décembre 2012 lors de la paritaire.

- ✓ OETAM :
 - Augmentation générale : 1,4 % ou 30 € de plancher (01/01/13)
 - Augmentation individuelle : 0,8 % (01/04/13).
- ✓ CADRES :
 - Augmentation générale : 1,2 % ou 45 € de plancher (01/01/13)
 - Augmentation individuelle : 1 % (01/04/13).
- ✓ RESEAUX :
 - Augmentation générale : 1,3 % (01/01/13)
 - Augmentation individuelle : 0,9 % (01/04/13).

Malgré de bons résultats : **la marge opérationnelle à ce jour de 124 M€ et le milliard de chiffre d'affaire dépassé par PFDC en 2012**, la Direction oublie de rétribuer les principaux acteurs de ces résultats : **LES SALARIES !**

A la synthèse de vos retours du questionnaire CGT, il en ressort :

- ✓ 59 € ou 2,6 % d'augmentation générale
- ✓ 72 % d'entre vous ne souhaitent pas d'augmentation individuelle (mérite)
- ✓ *Que vous soyez pour ou contre, vous reprochez à l'augmentation individuelle une attribution sur des critères subjectifs et non sur une reconnaissance du travail effectué.*

En accord avec vos demandes, la CGT n'a pas signé cette année.

Cette négociation, LA PIRE DEPUIS 2001, a été signée par un seul syndicat : la CGC !

	oetam		cadres		reseaux	
	A.G.	A.I.	A.G.	A.I.	A.G.	A.I.
2001	2 % (45 € de plancher)	1,00 %	1,00 %	2,00 %	1,00 %	2,00 %
2002	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
2003	1,8 % (40 € de plancher)	0,70 %	1,50 %	1,00 %	1,50 %	0,80 %
2004	1,80 %	-	1,00 %	0,80 %	1,30 %	0,50 %
2005	2 % (45 € de plancher)	0,70 %	1,70 %	1,00 %	1,70 %	1,00 %
2006	1,7 % (30 € plancher)	0,80 %	1,50 %	1,00 %	1,50 %	1,00 %
2007	1,80 %	0,80 %	1,40 %	1,20 %	1,40 %	1,20 %
2008	1,8 % (35 € de plancher)	0,70 %	1,20 % (35 € de plancher)	1,30 %	1,20 %	1,30 %
2009	2 % (40 € de plancher)	0,80 %	1,80 % (60 € de plancher)	1,00 %	1,90 %	0,90 %
2010	1,2 % (37 € de plancher)	0,80 %	1,00 % (50 € de plancher)	1,00 %	1,30 %	0,70 %
2011	1,5 % (40 € de plancher)	0,70 %	1,30 %	0,90 %	1,40 %	0,80 %
2012	2,2 % (50 € de plancher)	-	1,40 % (50 € de plancher)	0,80 %	1,50 %	0,70 %
2013	1,4 % (30 € de plancher)	0,80 %	1,20 % (45 € de plancher)	1,00 %	1,30 %	0,90 %



Nous avons demandé l'augmentation de la valeur du ticket restaurant, que nous avons rebaptisé « ticket sandwich » vu son montant.

Une hypothétique augmentation devrait être étudiée lors de prochaines paritaires...

PENIBILITE



Il y a quelques mois, la direction et les syndicats ont travaillé ensemble un accord de méthode.

Des constats afin de recenser les postes concernés par la pénibilité ont été réalisés sur chaque site.

LA RECONNAISSANCE

Qu'est-ce-que c'est ?

C'est identifier quels sont les salariés qui subissent un ou plusieurs facteurs de pénibilité dans leur emploi.

La CGT ne partage pas complètement les conclusions faites dans les constats.

La PREVENTION

Qu'est-ce-que c'est ?

L'exposition aux travaux pénibles et/ou dangereux pour la santé doit être réduite. Une analyse poste par poste et des actions correctives dans le but d'éliminer et/ou de réduire les risques doit être faite en associant les CHSCT et les délégués syndicaux à toutes les étapes.

LA REPARATION

Qu'est ce que c'est ?

Pour un salarié confronté à la pénibilité, les conséquences sur la santé sont majeures ! Toutes les études le démontrent : Un salarié dont le travail est pénible vivra 6 ans de moins qu'un cadre. L'écart est alors de 10 ans si l'on prend l'espérance de vie en bonne santé, sans incapacité !

La réparation, c'est permettre au salarié de bénéficier d'un départ à la retraite anticipé

Pour la CGT Pierre Fabre, une vraie reconnaissance, la prévention et la réparation sont indissociables !

Tempête annoncée pour 2013

L'attitude du patronat pour imposer un accord national contre les intérêts du plus grand nombre, et notamment des salariés, ne fait que renforcer toutes les inquiétudes sur notre avenir.

Le patronat veut changer la loi sur l'emploi, le contrat de travail et les retraites complémentaires :

✓ **Emploi et contrat de travail :**

- S'attaquer au CDI en le transformant en contrats de projets et des contrats intermittents à durée limitée
- Contournement du licenciement économique au nom de la « compétitivité » avec objectif de réduire les droits du salarié licencié et limiter les procédures légales (expertises, etc...) des instances du personnel.
- Possibilité d'un licenciement sans motif
- Difficulté plus grande pour la réparation aux Prud'hommes (12 mois au lieu de 5 ans pour réclamer des salaires, limitation des dommages et intérêts...)
- Obligation d'accepter un nouveau poste s'il est situé à moins de 50 km ou 1h30 de trajet...

✓ **Retraites complémentaires :**

- Gel des pensions retraites pendant 3 années voire 5 ou une sous indexation (1 point en dessous de l'inflation) pendant 5 ans...

Une déclaration de guerre contre les droits des salariés est en marche !

Une situation inacceptable pour la CGT !

N'oubliez pas notre site internet : <http://www.cgtpierrefabre.fr>

Vous avez la possibilité de vous inscrire à notre newsletter avec votre adresse mail **personnelle** pour recevoir en avant première les infos.